

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations



Conseil Communautaire



Séance du **Mercredi 24 Juin 2026 à 18h00**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le dix-huit juin deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaires ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le dix-huit juin deux mille vingt-six.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du même code.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260624-D2026-6-6-1a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2026

Publication : 01/07/2026

**Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.**

**Date de convocation : 18 juin 2026**

Nombre de membres en exercice : **55**Nombre de membres présents : **43**Nombre de membres ayant donné pouvoir : **6**Nombre de membres excusés : **4**Nombre de membres absents : **2**

**Objet : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Côtiers Ouest Cotentin (SAGE COC) – Désignation des représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau au Comité Syndical**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT			M. Sylvain DELANGE		
Mme Valérie CATHERINE			X		
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Pierrette MAURICE			Mme Sandrine PARISY		
Mme Sandrine PARISY	X				
M. Hervé PONDEMER	X				
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Arnaud BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jérémy MORU	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE	X				
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
Mme Vanessa LARCHER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
Mme Isabelle PAUTRET	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Anthony LEROYER	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
M. Christophe ENGUEHARD				X	
Mme Noémie ESNOULT	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
M. Sylvain LEROYER	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER		Mme Martine TREMPU			
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
Mme Anita GUILLOUET	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Catherine BROCHET	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Edward LAIGNEL			M. Frédéric TREFEU		
Mme Sandrine LEPETIT					X
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. James LOUVET	X				
Mme Cécile RAULD	X				
Mme Caroline TORTORICI	X				
M. Frédéric TREFEU	X				
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Noëlle BRU	X				
M. Romain LE MOAL	X				
M. Patrice LEPAINTEUR	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Mathilde SOINARD	X				
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Lucien BAZIN			M. Pascal MARTIN		
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Eddy COUTARD	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	X				
Mme Maryse DUVAUX					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Marie-Line GUEDJ			M. Patrice MARCHAND		
M. Sébastien LEBRUN			M. Michel LELARGE		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Michel LELARGE	X				
Mme Hélène LEPRINCE				X	
M. Patrice MARCHAND	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT				X	
M. Alexandre PORÉE	X				
Mme Martine ROBBES	X				
M. Jacques SALLARD	X				
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>	<b>55</b>				
<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>43</b>				
<b>Quorum</b>	<b>28</b>				
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>	<b>49</b>				

**Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Vu les dispositions de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicables à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu des dispositions de l'article L5211-2 du même code, concernant la désignation de membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mars 2015, le Préfet de la Manche a porté création du syndicat mixte ouvert du SAGE COC (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Côtiers Ouest Cotentin), dont les membres sont les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) regroupés de ce périmètre et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne (SIAES) dont l'Intercom de la Vire au Noireau est membre ;

Vu la délibération n°D2024-11-7-16 du 28 novembre 2024, l'Intercom de la Vire au Noireau adhérent du SAGE COC ;

Considérant les missions du Syndicat Côtiers Ouest Cotentin au titre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui sont principalement les suivantes :

- Le Syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin a pour objet d'assurer le secrétariat ainsi que les études et analyses nécessaires à la mise en œuvre du SAGE COC, pour le compte de la Commission Locale de l'Eau (CLE), en tant que structure porteuse, conformément à l'article R. 212-33 du code de l'environnement.
- Le Syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin assure un rôle d'animation des travaux de la CLE.
- Le Syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin a également pour objet, sur le fondement de l'article L.211-7 du code de l'environnement, de mettre en œuvre le Schéma d'Aménagement et Gestion de l'Eau (SAGE), et plus particulièrement toutes les actions et opérations sans maîtrise d'ouvrages spécifiquement dédiées par la loi.

Considérant que conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) applicable à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1 du même code :

*Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.*

*Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.*

**Et faisant suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il est proposé au Conseil communautaire de procéder à la désignation des représentants de l'Intercom de la Vire au Noireau appelés à siéger au sein du comité syndical du SAGE-COC.**

**Font acte de candidature les élus suivants :**

Titulaire	Suppléant
M. Sylvain LEROYER	M. Denis JOUALT

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide, pour ces désignations, de ne pas procéder au vote à scrutin secret.**

**Mme la Présidente demande s'il y a d'autres candidats.**

- Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

**Ces seules candidatures ayant été déposées pour chaque poste à pourvoir, les élus nommés ci-dessus sont ainsi désignés pour siéger au sein de cette instance.**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS  
Secrétaire de séance

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
Présidente de l'Intercom de la Vire au  
Noireau

